Fédération Départementale des Chasseurs du Cher

REVUE DE PRESSE

SEPTEMBRE 2019

Articles pouvant être issus des journaux :

BR : Berry Républicain

IA : Information Agricole

VdS : Voix du Sancerrois

JdC : Journal de Cosne et du Charitois

JdG : Journal de Gien

Inquiétude de la fédération départementale des chasseurs du Cher

IA 13/9/19

Les populations de sangliers en hausse

Avant l'ouverture de la saison de la chasse, le président de la fédération départementale des chasseurs revient sur les dégâts de gibier et sur leurs indemnisations aux agriculteurs.

L'ouverture générale de la chasse se tiendra le dimanche 22 septembre à 8h30, le 6 octobre pour le lièvre et la fermeture générale le 29 février 2020. Près de 12.000 détenteurs de permis de chasser sont attendus sur le département du Cher. Une réforme de la chasse est en cours afin de faire face au nombre décroissant du nombre de chasseurs et afin d'évoluer avec la société. Les tarifs des validations de permis sont plus attractifs et de nouvelles mesures vont s'appliquer face aux dégâts du grand gibier.

Le tarif du permis de chasser départemental est de 130 euros (au lieu de 160 euros la saison dernière) et celui du permis de chasser national petit et grand gibier est de 200 euros hors assurance (au lieu de 400 euros la saison dernière). 60 % des chasseurs l'ont validé cette année afin de pouvoir chasser sur tout le territoire français.

Willy Gerbaud, François-Hugues de Champs et Jean-Michel Lafon sont revenus longuement sur les dégats de gibier qui empoisonnent la fédération des chasseurs.

Le nombre de chasseurs est en baisse constante. La fédération départementale des chasseurs du Cher a mis en place depuis trois ans l'opération "permis de chasser à 0 euro" qui reste valable jusqu'au 31 décembre 2019 mais malgré sa réussite (500 personnes, par an, ont réussi l'examen) cela ne comble pas le déficit de chasseurs.

Impact de la sécheresse sur le petit gibier

La sécheresse actuelle, que les agriculteurs subissent, a un impact sur le petit gibier. Les perdreaux, les faisandeaux, les levreaux, les lapereaux sont en manque d'eau, si ces jeunes ne peuvent s'hydrater, ils ne pourront pas survivre.

La fédération des chasseurs a constaté une reproduction moyenne des espèces perdrix, faisans, lièvres et lapins (la maladie étant une cause de mortalité pour les lapins).

Toutefois, le petit gibier bénéficie dans la campagne d'une gestion d'aménagements des espaces avec les haies, les bandes enherbées, les couverts végétaux, mais cela ne suffit pas. 124 communes, dont huit communes supplémentaires en 2019, pratiquent le non tir de la poule faisane afin de maintenir les populations.

Dégâts de grand gibier dans les cultures

Le président de la fédération départementale des chasseurs du Cher, François-Hugues de Champs, revient sur les dégâts de grand gibier qui ampute 50 % du budget de la fédération, soit 1.500.000 euros.

Ces dégâts occupent aussi bien les esprits du président de la fédération départementale des chasseurs que les agriculteurs concernés. 90 % des dégâts sont occasionnés par les sangliers, 10 % par les cervidés. Des partenariats existent entre chasseurs et agriculteurs dans l'intérêt de chacun et dans l'intérêt général.

Le maintien de l'agrainage a été autorisé par la préfecture, il doit fournir des résultats. *"Les dégâts de grand gibier et la maîtrise des populations de sangliers deviennent la priorité fédérale. Nous sous-estimons régulièrement les populations de sangliers de nos territoires et leur accroissement. Il y a obligation de résultats"* avait annoncé François-Hugues de Champs, lors de la dernière assemblée générale de la fédération.

En 2018, le nombre de dossiers de dégâts de grand gibier avait baissé par rapport à 2017 mais en 2019 il sera plus important. *"En ce début septembre 2019 la fédération des chasseurs a autant de dossiers à gérer qu'à la fin de l'année 2018, 14.000 quintaux de blé ont été détruits cette année contre 7.000 l'année dernière"* confirme le président. Les indemnités versées par la fédération des chasseurs aux agriculteurs ayant subi des dégâts, indemnités indexées sur le cours des denrées, avaient diminué en 2018 de 23 % (750.331 euros ont été versés) malgré la hausse des cours du blé (+ 30 %) et du maïs (+ 27 %) mais ils progresseront en 2019.

Une décision importante pourrait être prise au sein de la Fédération nationale des chasseurs de France.

Ce système d'indemnisation où seuls les chasseurs financent intégralement les dépenses d'indemnisations remonte à 1969, il est peut-être louable pour certains qu'il soit revu. De nombreuses fédérations départementales des chasseurs sont donc impactées par cet accroissement des dégâts et des dépenses. La fédération nationale des chasseurs réunira ses adhérents en octobre afin de débattre du sujet. Certaines fédérations départementales ont déjà décidé de ne plus payer les indemnités au 1er janvier 2020. *"C'est compréhensible, ce dossier grand gibier est énergivore et chronophage, nous n'avons plus les moyens financiers. A l'affût, à l'approche, en battue, la chasse et la régulation du sanglier sont autorisées du 1er juin au 31 mars"* explique Willy Gerbaud, directeur de la fédération départementale des chasseurs du Cher.

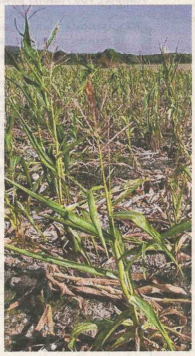

1.400 hectares ont été détruits en 2018 en maïs et cultures.

Précisons que face à cette prolifération de population de sangliers il n'y a, pour l'instant, aucune déclaration de peste porcine africaine dans le Cher ni en France.

Répertorier les espèces susceptibles de dégâts

Les dégâts de ces espèces doivent être répertoriés : corneilles, pigeons, corvidés... Utiles ou nuisibles ? Certaines espèces ont cette ambivalence pour l'agriculture. Seul l'agriculteur dans sa situation particulière peut décider des avantages ou des inconvénients de ces espèces. Dans l'immédiat, le constat est fait qu'il y a davantage de dégâts, les agriculteurs doivent faire remonter le plus possible à la fédération des chasseurs les dégâts afin de maintenir leur classement en espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

Des dégâts dus au renard dans les élevages de volailles ou de porcs ont été signalés. La fédération départementale des chasseurs est aussi dans l'attente de la prise d'un arrêté par la préfète du Cher concernant le tir de nuit du renard par les lieutenants de louveterie sur certains secteurs.

Cécile Trumeau

INFORMATION AGRICOLE 13-09-19

Témoignage de Xavier Pollet, agriculteur à Ivoy-le-Pré

"Dégâts en perspective"

IA 13/9/19

"Mon exploitation se trouve à Ivoy-le-Pré, dans le Pays Fort, proche de la Sologne où l'activité économique principale est l'agriculture, mais aussi la chasse, ce qui n'est pas sans poser de problèmes, car la valeur d'un territoire de chasse est liée à sa population de sangliers et l'importance du tableau réalisé.

Cette année encore, nous, agriculteurs, pouvons nous attendre à d'importants dégâts au moment des semis de blé, car avec la sécheresse actuelle, les sangliers sont en forêt à proximité des points d'agrainages et surtout des points d'eau. Dès qu'il va pleuvoir, nous allons travailler les sols pour effectuer les semis dans moins d'un mois et c'est là que les sangliers vont revenir dans les parcelles pour fouiller le sol devenu plus friable pour se nourrir de ver de terre sources de protéines qui manquent à leur alimentation.

Etant chasseur, j'accepte d'avoir quelques dégâts dans mes cultures, signe de présence des sangliers et donc de pouvoir en chasser quelques-uns dans l'année.

Ce que je déplore c'est de voir ces territoires de chasse qui pratiquent l'élevage en forêt ouverte de ces sangliers pour satisfaire le plaisir de quelques tireurs de bête noire. Les incidences sont déplorables.

En une nuit, nous pouvons avoir une bande de vingt ou trente sangliers qui vont retourner une parcelle et nous n'avons pas d'autres choix que de ressemer la parcelle. De plus, dans ces parcelles défoncées, nous devons redoubler de vigilance pour travailler.

Les dégâts peuvent être importants lors des semis ou avant moisson.

L'autre période de dégâts se situe juste avant moisson car les sangliers raffolent du blé au stade grain pâteux. Pour éviter cela nous pouvons semer du blé barbu qui est moins apétant pour les sangliers, mais ce critère nous limite dans le choix des variétés de blé.

L'incidence de cette prolifération de sangliers est également préjudiciable aux chasseurs eux-mêmes (paiement de bracelets sangliers, taxe financière des territoires dans les zones où il y a plus de dégâts...). Certains chasseurs vont arrêter de demander des plans de chasse.

La fédération départementale des chasseurs fournit des clôtures électriques pour protéger les cultures, mais c'est un dispositif laborieux à installer et à entretenir. De mon côté nous avons la chance qu'un garde d'une propriété voisine aide les riverains à mettre les clôtures en place. Pour la première fois cette année j'ai semé du maïs en remplacement de colza.

Comme solution, je propose l'augmentation de la pression de chasse et l'arrêt de l'agrainage du 1er novembre au 28 février, afin d'éviter la concentration d'animaux sur certains secteurs. De plus, la concentration d'animaux sauvages augmente le risque sanitaire pour les élevages alentours. Je propose aussi de demander aux "éleveurs de sangliers" de clôturer les parcelles de bois qui posent problème.

Tout ce que je souhaite, c'est que nous puissions continuer à chasser le sanglier dans les années à venir pour nous et pour les générations futures, en espérant que le sanglier ne subisse pas le même sort que le lapin qui a disparu de nos campagnes".

INFORMATION AGRICOLE 13-09-19

Manque d'eau

iA 13/9/19

Installation d'abreuvoirs pour la faune

Les conditions climatiques actuelles affectent notre environnement. La flore et la faune en subissent fortement les conséquences. Les animaux ne sont pas tous égaux face à la sècheresse. Certains oiseaux ou mammifères peuvent faire des déplacements pour trouver de quoi s'abreuver mais des nombreuses espèces sont territoriales et sédentaires. Elles n'iront donc pas chercher l'eau si elle se trouve loin de leur territoire. Jusqu'à présent, lors d'un été "normal", ces animaux trouvaient de l'eau dans leur alimentation, avec la rosée ou après un orage. Ces dernières années, ce n'est plus le cas.

Beaucoup de chasseurs qui aménagent leur territoire savent bien que l'eau est indispensable et mettent pour cela des abreuvoirs à proximité de leurs agrainoirs. Le modèle le plus répandu était un agrainoir couvert d'une tôle en pente qui alimentait avec la pluie un demi-bidon lesté d'une pierre. Depuis ces derniers étés, la pluviométrie inexistante oblige les chasseurs à effectuer régulièrement le remplissage des abreuvoirs. Pour faciliter cette opération devenue indispensable, il existe des systèmes pratiques qui peuvent facilement être mis en place sur le terrain. Alors, dès maintenant, mobilisez-vous, installez des abreuvoirs pour aider la faune.

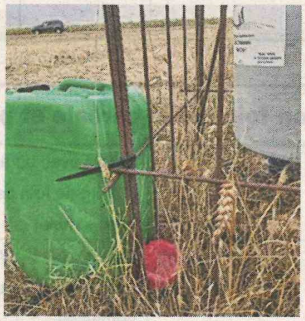

Un exemple d'abreuvoir avec réserve d'eau.

Jean-Michel Lafon
(Fédération des chasseurs 18)

INFORMATION AGRICOLE 13-09-19

SAINT-FLORENT-SUR-CHER ■ Grand nettoyage des berges du Cher

Des déchets parfois insolites

Une cinquantaine de personnes ont uni leurs forces, samedi, pour ramasser les déchets le long des berges du Cher. L'opération s'intitulée

Samedi matin, et pour la troisième année consécutive, une bonne cinquantaine de Florentais, dont un tiers d'enfants, des pêcheurs, des chasseurs se sont mobilisés pour l'opération, J'aime le Cher propre.

Des pneus, un oreiller, un saucisson sec entier…

NETTOYAGE. Près de 8 mètres cubes de déchets ont été ramassés.

Ce grand nettoyage des berges du Cher était organisé conjointement par la municipalité, l'association des Chasseurs à gibiers d'eau et le syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents (Sicala).

Les bénévoles, en équipes, ont parcouru les berges du Cher, depuis Lapan jusqu'à Saint-Florent, en passant par Lunery, Rosières, Massœuvre, l'île Robinson etc. Ils ont ramassé 7 à 8 mètres cubes de déchets plus ou moins inattendus : des pneus, des jantes, un oreiller, une canne à pêche, deux piquets de signalisation de chantier, des enjoliveurs, des plaquettes de médicaments, du verre etc., et encore plus surprenant un saucisson sec entier et un pot de confiture neuf. Un pique-nique interrompu peut-être ?

L'an dernier, la collecte avait rapporté 10 mètres cubes et l'année précédente encore plus. Cette opération est donc encourageante, utile et pédagogique compte tenu du nombre d'enfants. La municipalité ne manquera pas de la renouveler le 12 septembre 2020. ■

BERRY REPUBLICAIN 17-09-19

La chasse ouvre dimanche dans le Cher, après la Nièvre VdS 18/9/19

Feu à volonté sur le sanglier !

Les disciples de Nemrod sont prêts dans le Cher, où la période de chasse légale ouvrira dimanche 22 septembre. Dans la Nièvre, on chasse depuis le 15. Les états des populations de gibiers y sont bons a priori, même trop pour le sanglier.

La météo a été favorable au petit gibier sédentaire. Technicien de la Fédération des chasseurs du Cher, Jérôme Raclin dresse un premier état des lieux.

Faisans, perdrix. Les populations faisans semblent bonnes. « Pour la perdrix c'est plus mitigé » et disparate géographiquement.

Lièvre. Septembre et octobre étant toujours synonymes de maladies, l'on verra la réaction de l'espèce. « Pour le lapin de garenne, on entend déjà parler de mortalité », en tout cas.

Migrateurs. « Tout a marché pour le pigeon ramier », avec maïs et tournesols en conséquence… et des dégâts dans ces cultures en revers. Météo et vagues de migration influenceront, au cours de la saison, les populations de grives et autres migrateurs plus discrets.

Chevreuil. « Pas d'inquiétude pour le moment », sinon qu'il peut souffrir du manque d'eau et de verdure à manger. Il pourrait exceptionnellement s'approcher des bords de rivières et étangs. Manger paille et foin sur le long terme n'est pas bon, « on va suivre son état sanitaire et physiologique » (*).

Accent mis sur la sécurité et l'accueil. (PHOTO : ARCHIVES)

Sanglier. La reproduction de « la bête noire » a été excellente. « Pas de surprise, il y en a partout, et vraisemblablement plus que d'habitude. » Même « des concentrations exceptionnelles là où il y a un peu d'eau ». Donc, les fédérations, qui paient les indemnisations des dégâts par le biais des cotisations des chasseurs, demandent à ces derniers de prélever des animaux sans aucune restriction de nombre.

« Je pense qu'on ne va pas tarder à être débordé » : Jérôme Raclin voit que la politique du feu à volonté adoptée depuis des années côté Cher, du 1er juin au 31 mars, « ne suffit pas ».

Besoin d'agir. Pour arrêter l'érosion du nombre de chasseurs (par des mesures économiques), et pour la sécurité. À force, formations, informations et typologie de l'examen ont permis d'avoir, sur la campagne 2018-19, le chiffre le plus bas de décès liés à la chasse en France (7).

FLORENT MAUPAS

(*) Sur l'ensemble des milieux ouverts du Cher soumis à plans de chasse, l'arrêté préfectoral autorise de 8.475 à 16.925 prélèvements de chevreuils. Pour la famille cerf élaphe (jeune, biche…), c'est de 1.355 à 3.265.

Le renard, gibier d'avenir !

« On va vraisemblablement sur une année record. » Fin juillet, donc après-chasse et avant la période de reproduction, a été observée « la population de renards la plus importante sur le Cher depuis l'instauration de suivis ». La fédération sait aussi que les piégeurs agréés traitent seulement 10 à 15 % du territoire et que les plaintes de particuliers concernant poulaillers et jardins, sont en hausse nette.

INCITATIONS. Le permis à zéro €, lancé en 2015 dans la Nièvre et en 2017 dans le Cher, où une autre formule le remplacera fin 2019, a été un succès, notamment auprès des femmes. Le nombre de nouveaux chasseurs nivernais a plus que doublé. Pour tout habitant du département, la fédération paie l'examen, la validation du permis et l'accueil est gratuit dans des centaines de territoires partenaires. Pour les jeunes, les réductions sur la validation de nouveaux permis se prolongeront.

DATES. La fermeture générale est fixée au 29 février mais, en fonction des espèces et des départements, les dates varient (dans le Cher, la perdrix le 24 novembre, le faisan le 12 janvier). Le lièvre, lui, n'ouvrira que le 6 octobre, pour finir le sevrage des jeunes. Dates sur les sites des fédés.

J'AIME LA LOIRE PROPRE. Le 1er week-end de mars 2020, les chasseurs vont encore montrer l'exemple.

VOIX DU SANCERROIS 18-09-19

Aujourd'hui, c'est l'ouverture de la chasse

Loisirs

L'ouverture générale de la chasse a lieu ce matin à 8 h 30 et durera jusqu'au samedi 29 février. Plusieurs milliers de chasseurs vont donc à nouveau faire travailler leur chien, même si certains d'entre eux vont préférer retarder leur ouverture pour bénéficier d'une météo plus conforme aux conditions idéales, c'est-à-dire des températures plus basses et surtout davantage d'humidité.

Bertrand Philippe
bertrand.philippe@centrefrance.com

Ce matin, nombre de chasseurs vont revêtir leur tenue, prendre leur fusil et sortir leur chien. Car ce dimanche est marqué par l'ouverture générale de la chasse.

C'est, souligne Willie Gerbaud, directeur de la fédération des chasseurs du Cher, « l'occasion pour beaucoup d'éprouver ce plaisir de ressortir, de faire travailler son chien, de retrouver des copains qu'on n'a parfois pas vus depuis la saison précédente. Et de rechasser, tout simplement, même s'il n'y a pas de prélèvement ».

« Beaucoup vont attendre de meilleures conditions »

Au 31 août dernier, 7.600 personnes du Cher avaient validé leur carte de chasse. Mais, ajoute Willie Gerbaud, « les validations peuvent s'étendre jusqu'à la fin du mois d'octobre. D'autant plus que les gens ont cette année tendance à attendre de meilleures conditions : des températures plus basses et, espérons-le, de la pluie. Car la nature souffre, et de plus en plus de chasseurs mettent des abreuvoirs en place qui aident aussi bien le gibier que tous les autres animaux ».

François-Hugues de Champs, président de la fédération, souligne même que « nous réfléchissons à aider à la mise en place d'abreuvoirs comme nous le faisons pour l'agrainage. Beaucoup de chasseurs vont décaler l'ouverture, on dit que ce n'est pas un temps de chasse ».

Pour autant, l'ouverture officielle, c'est aujourd'hui, la chasse pouvant être pratiquée jusqu'au 29 février, de 8 h 30 à 17 h 30. Et elle concerne essentiellement le gibier sédentaire et les oiseaux de passage, avec parfois des restrictions d'usage ou de dates sur certaines communes (*). Par gibier sédentaire, on entend perdrix, faisan, colin, corvidés (corneille noire, corbeau), chevreuil, cerf, biche, faon, renard, lapin de garenne. Quant aux oiseaux de passage, il s'agit de bécasse, alouette des champs, grive, merle noir, colombidés (pigeon ramier, colombin, biset) et tourterelle turque.

Dans le gibier sédentaire, le sanglier est un cas à part, car il peut être chassé dès le 1er juin à condition de bénéficier d'une autorisation préfectorale individuelle. Après l'ouverture, cette autorisation n'est pas nécessaire.

Le sanglier pose des problèmes de deux ordres. Le premier est dû à sa prolifération qui fait que, l'an dernier, malgré 18.000 animaux chassés – on dit prélevés –, leur population augmente.

> « La gestion du sanglier est presque devenue une contrainte »

Outre les risques accrus d'accidents de la route, ils provoquent de gros dégâts dans les cultures et c'est la fédération, c'est-à-dire les chasseurs eux-mêmes, qui doivent indemniser les agriculteurs. Nombre de chasseurs commencent à trouver l'exercice un peu onéreux, certains d'entre eux préférant se priver de chasse.

« C'est dommage, souligne Willie Gerbaud, car la chasse doit rester un droit, pas devenir un devoir. Or, la gestion des sangliers est presque devenue une contrainte, alors que la chasse doit rester un loisir. »

C'est à ce loisir en tout cas que quelques milliers de chasseurs vont s'adonner aujourd'hui, dès 8 h 30 ce matin. ■

(*) La fédération des chasseurs du Cher édite un dépliant détaillé concernant les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour cette saison 2019-2020. La fédération est implantée au 22 rue Charles-Durand à Bourges. Tél. 02.48.50.05.29.

F.-H. de Champs : « Beaucoup vont retarder l'ouverture »

Le président de la fédération des chasseurs du Cher, François-Hugues de Champs, souligne son inquiétude à l'égard de la sécheresse.

« On est en crise grave à cause de la sécheresse, souligne-t-il. Dans le département du Cher, c'est grave. Si nous n'avons pas un hiver vraiment humide, je ne vois pas ce que ça risque de donner. »

Le président de la fédération ne pense pas qu'à la chasse, et évoque surtout l'agriculture. « Nous avons tous besoin de l'agriculture pour la biodiversité. Or, quand vous voyez que même les canards peinent à trouver de la nourriture à cause de la diminution des points d'eau… On verra davantage l'impact de la sécheresse dans les semaines qui viennent »

PRÉSIDENT. François-Hugues de Champs est préoccupé par les dégâts très importants causés par le gros gibier. PHOTO B.P.

François-Hugues de Champs estime que « beaucoup de chasseurs vont décaler l'ouverture en attendant qu'il pleuve ». Et c'est pourquoi, « de nombreux chasseurs ont mis de l'eau pour les animaux, c'est très important ».

Le président de la fédération à 12.000 le nombre de personnes en capacité de chasser, dont 9.000 permis qui devraient être souscrits d'ici la fin du mois d'octobre.

Comme beaucoup d'autres, il est préoccupé par « les dégâts très importants dus au gros gibier. Nous avons actuellement 800 dossiers en cours, ce qui représente des sommes très importantes. Un sanglier tué coûte 50 euros par chasseur. Or, il y a des problèmes de débouchés de venaison, les congélateurs sont pleins, on ne peut plus vendre de sanglier et on ne peut pas en manger tous les jours ».

On ajoutera que, pour l'opération du permis de chasser à zéro euro, il est possible de s'inscrire jusqu'au 31 décembre. D'où l'occasion d'en profiter en s'adressant à la fédération. ■

B.P.

ACTIVITÉ. Au 31 août dernier, 7.600 personnes du Cher avaient validé leur carte de chasse, démarche qu'il est possible de réaliser jusqu'à fin octobre. PHOTO D'ARCHIVES ANTOINE BERGER

La chasse ne cause pas plus d'accidents de la route

« Ce n'est pas parce qu'il y a de la chasse que nous avons davantage d'accidents corporels. » Chiffres à l'appui, l'escadron départemental de sécurité routière (EDSR) du Cher l'assure, il n'y a pas de rapport entre les accidents de la route et la chasse.

De septembre 2018 à hier, l'étude menée par l'EDSR révèle que seuls cinq accidents corporels liés au gibier ont été enregistrés, dont trois pour des évitements et deux collisions.

D'autre part, l'étude démontre que l'ensemble des axes de circulation sont concernés « y compris les autoroutes, autrement dit hors zone de chasse ».

SIGNALÉTIQUE. Des panneaux annoncent les zones à gibier. D.G.

Enfin, les accidents ont « principalement eu lieu de nuit », quand il n'y a pas d'action de chasse. « Le volume d'accidents impliquant du gibier reste vraiment à la marge en comparaison des accidents liés au comportement des usagers », ajoute l'EDSR.

Quelques conseils

En plus de la signalétique mise en place par les associations lors des parties de chasse, des conseils peuvent tout de même être donnés aux automobilistes qui traversent les zones concernées, où qui circulent dans des zones davantage risquées (présence de sous-bois, haies, bosquets, culture haute etc.) « Le premier, c'est d'adapter sa vitesse, explique l'EDSR. Il faut également veiller à respecter les distances de sécurité avec les autres véhicules et adapter une vision périphérique dans les zones de passage de gibier. »

De manière plus générale, l'EDSR recommande de la « vigilance » en présence de gibier, « mais aussi de tout animal errant ». « On ralentit et on prévient les autres usagers en mettant les warnings ou en faisant des appels de phare. » En cas de collision, il faut se mettre en sécurité puis appeler le 17 et son assurance. ■

M.L.

BERRY REPUBLICAIN 22-09-19

BERRY REPUBLICAIN 22-09-19